

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 18 avril 2011

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3669-2008, Phase 2**

**Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Réponses de Union des consommateurs (UC) et RNCREQ à l'engagement # 3**

**Et**

**Réponses aux commentaires du Transporteur sur les engagements #2 de UC et de RNCREQ**

Chère consoeur,

Dans un premier temps vous trouverez ci-joint la réponse à l'engagement No 3 de UC/RNCREQ pris par notre expert M. Philip Raphals lors des audiences.

Dans un second temps, et relativement à l'engagement No 2 dont les réponses ont été soumises individuellement par UC et le RNCREQ, UC et le RNCREQ ont pris acte du commentaire du procureur de HQT, fait lors des audiences du 15 avril 2011 à l'effet que selon lui :

*«...ce qu'on a reçu ne paraît pas conforme à ce qui avait été demandé et ordonné»<sup>1</sup>.*

UC et le RNCREQ soumettent respectueusement que les réponses fournies répondent à l'engagement tel que formulé. Toutefois, si la Régie estimait malgré tout nécessaire de tenir un débat quant à la suffisance et la conformité des engagements soumis par UC et par le RNCREQ, ceux-ci demandent respectueusement à la Régie de les aviser 48 heures à l'avance du moment où un tel débat serait tenu.

En effet UC et le RNCREQ, dans un souci de minimiser les frais d'audiences, ont l'intention de continuer de suivre celles-ci à distance via internet, pour la présentation des preuves de EBM et de NLH. Les procureurs d'UC et du RNCREQ devront donc prévoir à l'avance leurs déplacements afin de faire les représentations qui s'imposent si un débat devait avoir lieu sur les réponses à l'engagement No. 2.

---

<sup>1</sup> Audience R-3669p2, NS du 15 avril 2011 à la page 214;

## Me Hélène Sicard

---

Toutefois, UC et le RNCREQ, soumettent que le Transporteur n'ayant toujours pas indiqué s'il entend se prévaloir de son droit de contre interroger les représentants de UC et du RNCREQ sur leurs réponses au dit engagement, il nous apparaît à ce stade prématuré de tenir un débat sur les réponses soumises.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Me Éric Dunberry (HQT)  
Jean François Blain  
P. Raphals  
Me A. Garipey (RNCREQ)